



Vice caché voiture occasion particulier

Par **alf61100_old**, le **07/06/2007** à **19:32**

Bonjour.

J'ai acheté une renault safrane le 25/05/2007 à un particulier.

Lors de l'essai du véhicule je n'ai décelé aucun problème alors que celui-ci était sur la réserve.

Après avoir conclu la transaction, je suis rentré chez moi.

Lorsque j'ai fait le plein de carburant, une forte odeur a envahi l'habitacle.

J'ai donc emmené la voiture chez un garagiste, qui après multiples recherches a trouvé le problème, soit une fuite au dessus du réservoir.

D'après le garagiste, la panne ne serait pas récente et donc le vendeur connaissait la panne.

Quels sont les recours ?

Merci.

Par **Jurigaby**, le **08/06/2007** à **22:20**

Bonjour.

Vous disposez d'une action en garantie des vices cachés fondée sur les articles 1643 et suivants du code civil, à faire valoir devant le juge de proximité ou le tribunal d'instance.